



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE
DE LYON**

ARRETE N° 2015-11-02-R-0737

commune(s) :

objet : **Contrôle des établissements et services sociaux et médico-sociaux - Habilitation d'agents métropolitains - Abrogation de l'arrêté n° 2015-07-21-R-0491 du 21 juillet 2015**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la santé et du développement social

n° provisoire 2751

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 3221-3 et L 3611-3 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L 133-2, L 133-4, L 313-13 à L 313-20 et L 331-2 ;

Vu l'arrêté de monsieur le Président de la Métropole de Lyon n° 2015-07-21-R-0491 du 21 juillet 2015 ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale du Département du Rhône, applicable de plein droit sur le territoire de la Métropole de Lyon en application des dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n° 2014-1543 du 19 décembre 2014 portant diverses mesures relatives à la création de la Métropole de Lyon ;

arrête

Article 1er - Les agents métropolitains dont les noms suivent sont habilités à contrôler les établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés par monsieur le Président de la Métropole de Lyon et, dans la limite de leurs compétences, les établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés conjointement par monsieur le Président de la Métropole de Lyon et par monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes :

- madame Dominique Demonet	médecin responsable de l'unité autonomie, service projets et développement en santé, direction santé et développement social
- monsieur Jean-Jacques Revaux	chargé de mission, direction santé et développement social
- madame Myriam Remiller	infirmière territoriale, unité autonomie, service projets et développement en santé, direction santé et développement social
- madame Clarisse Micaud	directrice des établissements pour personnes handicapées
- monsieur Dominique Fillastre	chef de service à la direction des établissements pour personnes handicapées
- madame Émilie Pical-Chazelle	attachée territoriale à la direction des établissements pour personnes handicapées
- madame Ingrid Castagna	attachée territoriale à la direction des établissements pour personnes handicapées
- madame Brigitte Bouillin	attachée territoriale à la direction des établissements pour personnes handicapées
- madame Caroline Auray	chef de service à la direction des établissements pour personnes âgées
- monsieur Christophe Bareilles	attaché territorial à la direction des établissements pour personnes âgées
- madame Roxane Duvernois	attachée territoriale à la direction des établissements pour personnes âgées
- madame Bernadette Laroche-Sanvert	attachée territoriale à la direction des établissements pour personnes âgées
- monsieur Loïc Barjau	attaché territorial à la direction des établissements pour personnes âgées
- madame Aurélie Mayjonade-Benoist	attachée territoriale à la direction des établissements pour personnes âgées
- monsieur Michel Roche	responsable de l'unité dispositif d'accueil, service accueil et accompagnement, direction de la protection de l'enfance
- madame Catherine Maire	chargée des évaluations, unité dispositif d'accueil, service accueil et accompagnement, direction de la protection de l'enfance

Article 2 - L'arrêté de monsieur le Président de la Métropole de Lyon n° 2015-07-21-R-0491 du 21 juillet 2015 est abrogé.

Article 3 - Monsieur le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'État dans le département. Une ampliation sera notifiée aux destinataires du présent arrêté.

Lyon, le 2 novembre 2015

Le Président,

Signé

Gérard Collomb

Affiché le : 2 novembre 2015

Reçu au contrôle de légalité le : 2 novembre 2015.